

On y est, les grandes vacances!

Mais avant de vous transmettre les souhaits d'usage, voici quelques renseignements à retenir :

Votre expertise sera sollicitée dès septembre

En préparation de la prochaine ronde de négociation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) procèdera à une collecte de données en début de la prochaine année scolaire. Votre expertise est des plus importantes. Qu'est ce qui doit changer? Qu'est-ce qui va permettre d'améliorer les conditions d'exercices de notre profession? Vous êtes les mieux placés pour identifier les solutions. Nous aurons besoin de vous!

Non, c'est trop compliqué!

C'est la réponse donnée par le Centre de services scolaire de Laval (CSS de Laval) lorsque nous lui avons demandé de réparer les erreurs dans le versement des compensations associées au mécanisme de la composition de la classe. Voici la situation qui a mené à une réponse cavalière du centre de services :

Pour une même cohorte identifiée dans une école, un groupe sur deux a eu les services d'appui recommandés. C'est l'enseignante du groupe qui a eu les services qui a reçu la compensation. L'enseignante qui a passé l'année avec le groupe qui n'a pas eu de soutien n'a rien reçu en compensation. Le Centre de services reconnaît l'erreur, mais refuse de corriger la situation pour le seul motif que « C'est trop compliqué! »

Financement des dispositions conventionnées

Vous avez probablement entendu, par les médias, qu'il y a eu des changements majeurs dans le financement des centres de services scolaire, particulièrement du fait que les mesures budgétaires sont maintenant plus facilement transférables entre elles, sauf exceptions.

Or, lors de la présentation des règles budgétaires, le CSS de Laval a donc confirmé que toutes les mesures budgétaires associées à la convention collective devront être utilisées en respect des dispositions conventionnées et, ne pourront être transférées à d'autres utilités.

Voici quelques exemples de ces mesures : les sommes associées à la surveillance au primaire, soutien à la correction des épreuves obligatoires, enseignante ou enseignant mentor, etc.

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 629-6315

Statuts, un avis de motion en préparation

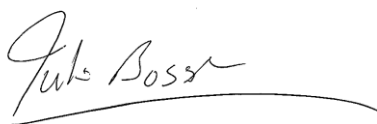
Étant donné la nouvelle Loi sur la gouvernance et la transparence des syndicats, les Statuts du SERL doivent être ajustés en conséquence. À deux reprises, le comité des statuts s'est réuni pour analyser la situation. Lors de l'assemblée générale du 28 avril le processus de modification a été expliqué.

La table est mise pour finaliser l'avis de motion qui sera communiqué aux membres dès septembre prochain. Si vous avez des propositions de modification, il est temps de les communiquer afin de les voir apparaître à l'avis de motion. Pour ce faire, veuillez utiliser l'adresse suivante : statuts@sregionlaval.ca et le formulaire en cliquant [ICI](#).

Toutes les informations présentées dans ce communiqué seront précisées par d'autres messages à la rentrée scolaire. D'ici là, l'équipe du SERL vous souhaite une pause estivale des plus agréables.

On se retrouve à la fin août!

Mes meilleures salutations!



Julie Bossé

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 629-6315